

**Certificats médicaux à l'école**

Sandra Nobs (PLR)

L'augmentation du nombre de certificats médicaux, qu'il s'agisse d'exemptions de cours, d'absences prolongées ou de diagnostics posés sans suivi spécialisé, met en lumière aujourd'hui un problème au sens large : un manque de cadre clair et de communication efficace entre les autorités de la santé et de l'enseignement, entraînant des décisions parfois incohérentes, une gestion scolaire compliquée et, *in fine*, des impacts négatifs sur l'avenir des élèves.

Les enseignants sont de plus en plus confrontés à une gestion complexe des certificats médicaux. Or, ils ne sont ni médecins, ni thérapeutes, et n'ont pas toujours les moyens ni le temps de vérifier la pertinence de ces certificats ou d'adapter individuellement les cours. On peut citer, pour exemple, l'exemption des cours d'éducation physique. Cela complique l'organisation des leçons, notamment lorsqu'il faut proposer des alternatives comme les activités "Activdispens"<sup>1</sup>, adaptées aux capacités des élèves.

Les certificats médicaux ne concernent pas uniquement les cours d'éducation physique, mais s'étendent aussi au temps scolaire en général, servant parfois à justifier des absences prolongées. Ces certificats, parfois de complaisance, sont ainsi délivrés pour des périodes excessivement longues, sans suivi médical rigoureux, et semblent davantage répondre aux demandes insistantes de certains parents qu'à de réels impératifs de santé. Les autorités scolaires, tout comme les enseignants, se retrouvent ainsi dans une position délicate, contraintes d'accepter ces certificats sans marge de discussion, par crainte de contestations.

Un autre problème préoccupant est que certains médecins délivrent des certificats posant des diagnostics de troubles DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, etc.) sans passer par une évaluation approfondie par un neurologue, un pédopsychiatre ou le Centre d'orientation scolaire et professionnelle (COSP). En agissant ainsi, ils contournent les procédures régulières et les mesures thérapeutiques adaptées, usurpant en quelque sorte le rôle des conseillers pédagogiques et des enseignants spécialisés. Cette pratique, qui semble parfois répondre à une demande des parents afin d'éviter un parcours d'accompagnement plus exigeant, ne prend pas en compte l'impact à long terme sur l'élève. L'enseignant, qui a à cœur l'avenir de son élève, se retrouve démuné face à des diagnostics non encadrés qui influencent directement la scolarité, sans possibilité d'adapter réellement l'accompagnement pédagogique de manière appropriée.

Ainsi, les enseignants se retrouvent souvent à appliquer des décisions médicales sans concertation ni possibilité d'échanger avec les professionnels de la santé, tandis que les médecins prennent des décisions impactant directement la scolarité sans tenir compte des protocoles éducatifs en place. Cette déconnexion entraîne des incompréhensions, des abus possibles et des situations préjudiciables tant pour les élèves que pour les enseignants.

**Au vu de ce qui précède, voici mes interrogations :**

- 1. Le Gouvernement est-il conscient de cette dérive et du fait que certains certificats médicaux deviennent un simple moyen de justifier des absences ou des difficultés scolaires ?**
- 2. Envisage-t-il des mesures pour éviter ces abus, notamment en clarifiant le cadre d'attribution des certificats médicaux et en renforçant la collaboration entre les médecins, les écoles et les autorités ?**
- 3. Comment les Services de l'enseignement et de la santé peuvent-ils mieux collaborer sur ce thème ?**

4. **Comment le Gouvernement s'assure-t-il que les certificats médicaux délivrés respectent les recommandations officielles des médecins (valable un mois, renouvelable après consultation) ?**
5. **Contrôle et responsabilité : existe-t-il un mécanisme de vérification ou de suivi des certificats médicaux longue durée émis pour les élèves ?**
6. **Impact sur le système éducatif : quel est l'impact de ces certificats de longue durée sur la scolarité des élèves et comment l'État peut-il éviter des abus éventuels ?**
7. **Actions prévues : le Gouvernement envisage-t-il des mesures pour éviter que de tels certificats soient utilisés de manière abusive, notamment en sensibilisant les médecins et les écoles et envisage-t-il de renforcer la collaboration entre ces deux services afin d'assurer une gestion plus cohérente et concertée des certificats médicaux en milieu scolaire ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

<sup>1</sup> Activités proposées par l'Association Suisse de l'Éducation Physique à l'École

Sandra Nobs (PLR)

#### **Co-signataires**

- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Irène Donzé (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)

Intervention déposée officiellement le 07 mars 2025